

A la Cité de Saint Henri.

Delle Maria Houde, ouvrière, fille majeure et usant de ses droits, domiciliée au Numéro 3183 rue Notre-Dame, Ste. Cunégonde Montreal, donne par les présentes avis à la Cité de Saint Henri de son intention de la poursuivre pour dommages dans les circonstances suivantes: savoir:-

1^o Lundi le 27 Février dernier, sur les 7 heures A.M., moins 10 minutes, la dite Delle Maria Houde se rendait à son travail chez Mr. Clément Lafleur, manufacturier de chaussures, rue Notre-Dame, Saint Henri, Montreal, lorsqu'arrivée sur la traverse de la rue St. Jean, l'écoulement étant en fort mauvais état, la dite Maria Houde serait tombée et se serait démis le bras gauche en deux endroits entre le poignet et le coude.

2^o La dite Maria Houde sera au moins quarante jours sans pouvoir travailler, étant actuellement sous les soins des médecins de l'Hopital Notre-Dame.

3^o La dite Delle Maria Houde a besoin de travailler et gagnait par son travail \$3.00 par semaine, soit 50 cents par jour et conséquemment le dommage de ce chef est et sera de \$20.00 courant.

4^o Les dépenses occasionnées à la dite Maria Houde pour se transporter de chez elle à l'Hopital sont de au moins 25 cents par jour; soit de ce chef un autre dommage de \$10.00.

5^o La dite Delle Maria Houde estime à au moins \$20.00 les dommages soufferts pour douleurs endurées, et ces différentes sommes formeraient réunies une somme totale de \$50.00 quelle reclame et mérite avoir de la dite Cité de Saint Henri, et contre laquelle elle se pourvoira en temps utile s'il n'est pas fait droit à la présente réclamation.

Montreal, 10 Mars 1899

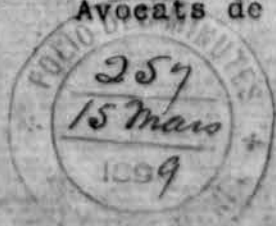
(Vraie Copie)

Renaud et Bissonnette

Renaud et Bissonnette

Avocats de la Réclamante.

Avocats de la Reclamante.



P23/E2,166

Reclamation

de

Delle Maria Heude

vs.

La Cite de St Henri

Avis

Copie

Signifié le 11 Mars 1899

H. Robitton H.C.S.

Faint, mostly illegible text, likely a legal notice or court document. Some legible words include "Reclamation", "Delle Maria Heude", "La Cite de St Henri", "Avis", "Copie", and "Signifié le 11 Mars 1899".

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7953

Renaud & Bissonnette
re accident Dlle.
Maria Houde
10/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

O. E. GRANBERG, B. A. YORK

BOILER INSPECTORS

By Authority of the Act 57 Vict., Chap. 29 & 30,
Respecting Industrial Establishments in the
Province of Quebec.

ALSO,
CONSULTING ENGINEERS.

TELEPHONE 2046.

BOARD OF TRADE BUILDING, ROOM 222,

Montreal, Mars 10, 1899.

A son honneur M. le Maire
et Conseil de St. Henri,
St. Henri.

Messieurs:-

Apprenant que vous vous proposez d'appointer un Inspecteur
de Chaudières pour la ville de St. Henri, je viens offrir mes
services en cette capacité ayant eu plusieurs années d'expérience.

Je suis aussi qualifié pour cette position sous l'Acte
de l'inspection des Chaudières passée en 1884.

Je n'ai pas seulement eu beaucoup d'expérience dans cet
ouvrage au Canada, mais aussi à New York, Cuba et à la Louisiane.
Je suis familier avec les deux langues.

J'inclus une liste de signatures des principaux qui se
servent de Chaudières à St. Henri à votre Honorable personne dont
je connais très bien, et dont j'ai inspecté leur Chaudières pour
des années.

Attendant une réponse favorable à mon application,

Je suis, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

B. A. York



St. Henri 14 Mars 1899

A Monsieur Le Maire
Et Messieurs Les Echevins de La
Cite St. Henri.

Messieurs.

Nous soussignés, ingénieurs dans
la cité de St. Henri avons appris que la Cite
St. Henri doit nommer prochainement un
Inspecteur pour "Chaudières à Vapeur", nous
prions donc les membres du Conseil de Ville
de bien vouloir prendre en considération l'ap-
plication qui doit vous être faite par M^{rs}
B. A. York, il possède les qualités requises,
car il est, actuellement Inspecteur pour la
Compagnie d'Assurance de Chaudières à Vapeur
et nous soussignés vous seront très recon-
naissants en le nommant à cette position.

E. F. Privois à St. Henry Chemical Works.
E. J. Montgomerie, Chief Engineer Merchants Cotton Co
John Melzude Emgride " " "
Joseph Ingénieur " " "
Edo Lalonde ingénieur " " "
Grade Incep Frank Mosler

P23/E2,166

A son honneur M. le Maire
et Conseil de la ville de St. Henri-
St. Henri.

Les Soussignés Manufacturiers et propriétaires de Chaudières dans la municipalité de St. Henri ayant appris que vous vous proposez d'appointer un Inspecteur de Chaudière pour la ville, espèrent que votre Honorable personne prendra en considération l'application de M. B. A. York.

Il nous est très bien connu et employé depuis nombre d'années à cette ouvrage.

M. York a un bureau à la ville avec la connection du Telephone, et nous pouvons dire avec plaisir qu'il n'a pas seulement l'habilité de remplir cette charge, mais de plus la facilité de faire l'ouvrage systématiquement, et avec le moins de dépenses pour la ville et les propriétaires de Chaudières.

Espérant que vous prendrez cette application en considération,

Montreal, Mars 8^e 1899. Nous sommes,

THE MERCHANTS' COTTON CO. *Superbawthorpe Mgr*
THE PAGE-HERSEY IRON & TUBE CO., LIMITED. *Geo. H. Page, Supt.*
Clement Taylor
The Williams M'fg Co., Limited
C. W. Davis
Managing Director.

Wm. H. ...
ST. HENRI CHEMICAL CO. Ltd.
Wm. H. ...
The James Cooper M'fg. Co., Limited

James Cooper
Frank Massey

THE BUSHNELL CO., LTD.
By *H. Stewart*

Montreal Union Abattin Co.
per W. Strachan President

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7954

B. A. York -

demande une posi-
tion comme inspec-
teur des Bouillottes -

10/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

TELEPHONE, MAIN "1807.

ESTABLISHED 1888.
INCORPORATED 1896.

The Montreal Toilet Supply Co. Limited.

589 Dorchester Street.

J. D. MILLER, PRESIDENT.
JNO. E. SCHULTZE, VICE-PRESIDENT.
E. MONTIZAMBERT, SEC.-TREAS.
ALEX. STEWART, MANAGER.

Montreal, 11 March 1899

L. N. Senecal Esq.
Secy.-Treas.
City of St. Henri.

Dear Sir-

I have to acknowledge receipt of your valued favor of yesterday containing extract from the minutes of a meeting of the Council of the City of St Henri, held on the 8th inst. in reply to our letter of the 16th Novr. last, and will lay same before our Board of Directors at their first meeting.

I remain, Dear Sir,

Yours very sincerely,

Montizambert
Secy.-Treas.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7955

Montreal Supply Co

re avantages -
11/3/99



P23/E2,166

Le certificat qui précède nous ayant été soumis au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de
y mentionné.
le _____ jour de _____ 189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts réformés de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

Province de Québec. Nous soussignés, électeurs municipaux, résidant dans la Cité de
District de Montréal } St-Henri dans la Division électorale de Hochelaga
certifions par les présentes que Francis Louy tin Hotelier
au no 2007 Rue St. Jacques Arrondissement
ment no 3
de La Cité de St-Henri dans le comté de Hochelaga
qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit Arrondissement no 3
est personnellement connu de nous; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation; qu'il est
qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement
exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou
connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour
les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.
DONNÉ sous nos seings, le _____ jour de _____ 189

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

- | | |
|------------------|--------------------|
| Joseph Brunet | 227 Langevin |
| J. Papin | 1887 St Jacques |
| Louis Jaminet | 1989 St Jacques |
| Philippe Jaminet | 1982 St Jacques |
| Paul Jaminet | 1981 St Jacques |
| Henri Jaminet | 23 Langevin |
| Emile Jaminet | 2007 St Jacques |
| J. Jaminet | 1999 St Jacques |
| J. Jaminet | 1995 St Jacques |
| J. Jaminet | 2005 St Jacques |
| J. Jaminet | 2013 St Jacques |
| J. Jaminet | 2015 St Jacques |
| J. Jaminet | 57 Langevin |
| J. Jaminet | 49 Langevin |
| J. Jaminet | 238 St Philippe |
| J. Jaminet | 227 Langevin |
| J. Jaminet | 27 Langevin |
| J. Jaminet | 28 St Philippe |
| J. Jaminet | 22 Langevin |
| J. Jaminet | 224 |
| J. Jaminet | 214 |
| J. Jaminet | 213 |
| J. Jaminet | 227 St. Marguerite |
| J. Jaminet | 229 |
| J. Jaminet | 1984 St Jacques |
| J. Jaminet | 198 St. Ferdinand |
| J. Jaminet | 200 St. Ferdinand |
| J. Jaminet | 2020 |
| J. Jaminet | 202 B |
| J. Jaminet | 201 St Philippe |

LICENCE D'HOTEL

DISTRICT ELECTORAL

Hochelaga

REQUETE

Francis Louy tin
Hotelier au no 2007 Rue
St. Jacques
Arrondissement no 3
Cité de St-Henri

Requis le 11/3/99



Le certificat qui précède nous ayant été soumis au conseil municipal, et le dit conseil étant régulièrement assemblé et ayant délibéré à ce sujet, nous le confirmons en faveur de y mentionné.

le _____ 189

Maire.

Secrétaire.

Le certificat qui précède nous ayant été soumis ce jour conformément à la section douzième du chapitre cinquième du titre quatrième des statuts refondus de la province de Québec, nous le confirmons par les présentes.

Maire.

Secrétaire.

Province de Québec. Nous soussignés, électeurs municipaux, résidant dans la Cité de Hochelaga
 District de Montréal } St-Henri dans la Division électorale de Hochelaga
 certifions par les présentes que Francis Longtin Hotelier
 au no 2007 Rue St. Jacques Arrondissement
 ment no 3
 de La Cité de St-Henri dans le comté de Hochelaga
 qui désire obtenir une licence pour tenir un hôtel dans le dit Arrondissement no 3
 est personnellement connu de chacun de nous; qu'il est honnête, sobre, d'une bonne réputation; qu'il est
 qualifié pour tenir une maison d'entretien public; que la maison dont il est question contient le logement
 exigé par la loi et qu'on a besoin d'une maison d'entretien public à cet endroit; que nous avons visité ou
 connaissons la maison et ses dépendances pour laquelle la licence est demandée, et qu'il y tient des lits pour
 les voyageurs et des places pour les animaux et les autres articles exigés par la loi.
 DONNÉ sous nos seings, le _____ jour de _____ 189

NOMS ET SIGNATURES.

RÉSIDENCES.

Joseph Brunet	227 Langevin
J. Papin	1287 St Jacques
Louis Lacombe	1989 St Jacques
Thibault	1982 St Jacques
Paul Orléans	1981 St Jacques
Henri Lacombe	23 Langevin
Emile Lacombe	8900 St Jacques
J. G. Gagnon	1999 St Jacques
J. G. Gagnon	1995 St Jacques
J. G. Gagnon	2005 St Jacques
J. G. Gagnon	2013 St Jacques
J. G. Gagnon	2015 St Jacques
J. G. Gagnon	51 Langevin
J. G. Gagnon	49 Langevin
J. G. Gagnon	49 Langevin
J. G. Gagnon	238 St Philippe
J. G. Gagnon	227 Langevin
J. G. Gagnon	27 Langevin
J. G. Gagnon	28 St Philippe
J. G. Gagnon	22 Langevin
J. G. Gagnon	224
J. G. Gagnon	224
J. G. Gagnon	213
J. G. Gagnon	227 St. Marguerite
J. G. Gagnon	229
J. G. Gagnon	1984 St Jacques
J. G. Gagnon	198 St. Ferdinand
J. G. Gagnon	200 St. Ferdinand
J. G. Gagnon	202a
J. G. Gagnon	202 B
J. G. Gagnon	201 St Philippe

LICENCE D'HOTEL
 DISTRICT ELECTORAL
 Hochelaga
 REQUETE
 DE
 Francis Longtin
 Hotelier au no 2007 Rue
 St. Jacques
 Arrondissement no 3
 Cité de St-Henri
 Séparé le 11/3/99
 263
 22 Mars
 1909

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7956

Mrs. Longtin -
re Licence d'Hotel.

11/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

Province de Québec
Cité de saint Henri

SOUSSIONS POUR VIDANGES

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et portant a l'endos "SOUMISSION POUR VIDANGES" seront reçues à mon bureau a l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri jusqu'à Mercredi prochain le 15 Mars courant inclusivement.

Les soumissions devront être faites pour l'enlèvement des vidanges de toute la Cité et pour chaque Quartier séparément pour une période de Trois Années et pour être déposées sur le terrain de la Corporation à la Cote St.Paul (terrain Davidson)

Le Conseil ne s'engage a accepter la plus basse ou aucune des Soumissions.

Bureau du Conseil
Hotel-de-Ville
No.5 Place Saint Henri

L. M. Senechal
Greffier et Trésorier

~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~



*Je soussigné certifie avoir affiché 3 copies
du présent avis et avoir lu le dit avis dimanche
le 12 Mars 1899.*

Adolphe Senechal
constable special

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7957

*Demande de sou-
mission pour
vidanges.*

avis + retour.

12/8/99



P23/E2,166

P23/E2,166

L. MARTINEAU.

TEL. DES MARCHANDS, No 37.

J. A. RICHARD.

L. Martineau & Cie,

No 1467, RUE NOTRE-DAME

Confiseries, Chocolats, Réglisses, Gommages à mâcher, etc.



Montréal, Mars 14 1899

Mr. L. N. Senécal, Greffier
Corporation de St-Henri

Cher Monsieur,



Notre avons l'intention d'aller
vendre Nos Marchandises dans St-Henri.
Ce qui nous empêche de commencer im-
médiatement c'est la licence que nous
avions à faire au entier, soit \$26.00.
pour six semaines seulement.
Or que nous sommes presque à la fin
de l'année, ne pouvez-vous pas nous
accorder la licence de nous charger
que pour le temps qui reste c.à.d
pour un mois et demi?
Espérant que vous jugerez notre de-
mande comme étant juste. nous atten-
dons une réponse favorable
Vos dévoués servs,
L. Martineau & Cie

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7958

L. Martineau & Cie
re licence de commer-
ce -

14/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

St-Henri 15 Mars 1899
à Monsieur le Maire
et Messieurs les Echevins
de la Cité de St-Henri
Messieurs Je soussigné
m'engage à faire l'entretien
des Vidanges dans toutes
la Cité de St-Henri et celle
qui sera prise sur l'Asphalte
et ramassée durant la
nuit je me charge de
l'enlever tout les matins
Je ferai ce tout à mes frais et
Dépend durant l'espace de
trois ans pour la somme de
neuf cent dollars par année
900.00 Louis. Chabot

P23/E2,166

et je m'engage de plus
à faire le nettoyage des
ruelles pour le même prix
de ma soumission savoir
\$9000⁰⁰ pour les trois années
\$2700⁰⁰

Louis^{sa} Chalotte
maître

Terron

L. Mercier

la dernière partie a été reportée
à la soumission après infor-
mation devant le Conseil en
Comité

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7959

Louis Chabot.
Submission pour
vidanges. 1899
15/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

OFFICE OF TOOKE BROTHERS.



MANUFACTURERS OF SHIRTS & COLLARS
AND
IMPORTERS OF MENS FURNISHINGS.

OFFICE & WAREHOUSES, 20-22 St. Helen St.
FACTORY, 63-65-67-69 Latour St.
SAMPLE ROOM, 22 Wellington St. West.
TORONTO.

MONTREAL, March 15th, 1899

To his Worship the Mayor
and Councillors of
St. Henri.

Gentlemen:-

We received your letter of the 9th inst on the writer's return from New York yesterday. We certainly do not consider our request unreasonable when you consider the great expense in moving, erecting buildings, &c. &c., besides the great many people we employ, and the large outlay in wages every year. Our business is over 25 years old and is sure to increase when in a larger factory. We have several offers to move, one very good one came from Cornwall yesterday offering us a very large bonus, free land, free taxes, and all the water and water power free. Outside municipalities all want an old established business. To settle this matter at once you better appoint a committee

P23/E2,166

OFFICE OF TOOKE BROTHERS.



MANUFACTURERS OF SHIRTS & COLLARS
AND
IMPORTERS OF MENS FURNISHINGS.

OFFICE & WAREHOUSES, 20-22 St. Helen St.
FACTORY, 63-65-67-69 Latour St.
SAMPLE ROOM, 22 Wellington St. West,
TORONTO.

MONTREAL, _____ 189

to meet me, or I will meet your Council and come to some arrange-
ment, or let it drop altogether.

Yours truly,



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7960

Yooke Bros.
re avantages -
15/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

St Henri 14 Mars 1899.

M le Maire & MM
les Chevaliers de la
Cité de St Henri.

Je, soussi-
gné, m'engage
à faire enlever
les vidanges dans
la Cité de St Henri
pendant trois ans
pour la somme
de \$3,000.⁰⁰, savoir:

Quartier St Jacques	600. ⁰⁰
" St Augustin	800. ⁰⁰
" St Antoine	800. ⁰⁰
" St Henri	800. ⁰⁰
	<hr/>
	\$3,000. ⁰⁰

Joseph Gervais
N° 2021 St Jacques St Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7961

Joseph. Benoit
Commission pour
vidanges.

15/3/99



P23/E2,166

M. Henri de la Roche 15 Mars 1899

M. le Maire

M. M. les Echevins de la Ville de Montréal.

Je soussigné propose de faire l'entièrement des Vidanges et les Balayures de l'actuelle rue Notre Dame, et de plus entretenir les ruelles (Canes) proprement, pour le terme de trois années commençant le 1^{er} Mars 1899 et finissant le 30 Avril 1902 pour et moyennant la somme de Un Mille-Dollars (\$1000⁰⁰) par année, Comme suit savoir: —

Quartier St Augustin	215 ⁰⁰	Quartier St Jacques	215 ⁰⁰
" St Antoine	215 ⁰⁰	" St Henri	215 ⁰⁰
Balayures	40 ⁰⁰	les Ruelles	100 ⁰⁰
Total Ensemble \$1000 ⁰⁰ .			

Je m'engage à faire l'entièrement des Balayures deux fois par jour si cela est nécessaire.

Confiant que vous prendrez ma soumission en considération,

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Votre très humble serviteur
H. X. Parent.



St Henri de Montreal 15 Mars 1899

M^r l'Écuyer

M^{lle} les Échevins de la Cité de St Henri

Je soussigné propose de faire l'entretien des Vidanges et les Balayures de l'asphalte actuelle rue Notre Dame pour la terme de trois années commençant le 1^{er} Mai 1899 et se terminant le 30 Avril 1902, pour la somme de Neuf cents Dollars \$900⁰⁰ par année. Comme suit savoir:

Quartier St Augustin 215⁰⁰ Quartier St Jacques 215⁰⁰
 " St Antoine 215⁰⁰ Quartier St Henri 215⁰⁰
 et les Balayures 40⁰⁰ soit entant \$900⁰⁰

Confiant que mes Écrites ma soumission en considération, attendu que j'ai toujours donné satisfaction à votre Honorable Conseil, au Bureau des Saies ainsi qu'au public. Ce que je m'efforcerais de continuer de faire dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
 Votre très humble serviteur
 J. V. Parent

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7962

J. A. Parent.

*Submission pour
visages, 15/3/99*



P23/E2,166

Montréal, 15 Mars, 1899.

A son honneur le Maire de la Cité de St. Henri,

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander
la faveur d'être nommé inspecteur de bouilloires
pour la Cité de St. Henri.

Je possède tous les certificats voulus pour
occuper cette position d'une manière convenable.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Maire,
votre tout dévoué.

William Leclair

Je soussigné connais très bien M^r William
Leclair qui est un ingénieur pratique porteur
de certificats de première classe d'inspecteur
d'ingénieur et de fabricant de bouilloire.

vous ne trouverez personne plus capable
et pas même aussi capable que lui; je parle
avec connaissance de cause et sans crainte
d'être contredit.

Bien à vous, M^r le Maire,

J. J. Hardin
M. C.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7963

William Leclerc
demande la position
d'inspecteur de bouil-
loires. 15/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

• Revision listé.
Licences: O'aubergen
Avis Motion Reg. Has At
" " " H'auvee Alaines.
Emprunt - 1896,

St. Henri 15 Mars 1899

A Monsieur le Maire
& Messieurs les conseillers

Messieurs

Je m'adresse à vous
tous à l'égard des
entièrement que mon père
Georges Filébot: faisant
pour la Corporation;
à présent qu'il a discontinué
ses affaires; et rendu à
un autre, et moi sachant
citoyen et en même,

P23/E2,166

temps enfant de la place
Je vous demanderait
de bien vouloir
m'accorder le contract
à venir aux mêmes
conditions que mon frère;
Je vous dirai que vous
avez été très bien servis
de mon frère, je vous
dirai que je ferai
tout en mon pouvoir
et possible pour
vous donner pleine
satisfaction; esperant
à l'essieu, que vous
prendrez, c'est quelques
mots en considération.

Je suis votre très
dévoté

Jean Baptiste Fitchet

Que Bourget
St Henri



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7964

J. Bte. Ritchoy -
demande le contrat
pour enterrement de
nés par la corpora-
tion -

15/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

A. A. AYER.
J. M. KERGOW.



COR. ST. HENRY AND ST. PAUL STS.

A. A. Ayer & Co.
Exporters of
Butter & Cheese.
Montreal, March 16th, '99

E. Guay Esq.,

Mayor, City of St Henri.

My dear Sir,-

You will remember I spoke to you about the way the taxes were being proportioned over the Estate Moseley, that is to say the portion acquired by the G.T.R. and the portion acquired by the Moseley Shoe Leather Co and the small strip left to Miss Moseley whom I represent in this estate. The above does not refer to the Tan Bark Yard which is quite distinct and the taxes are quite right, but I do feel that to make the Moseley Estate pay all the school taxes and all the other taxes, and allow the G.T.R. to get off with so small an amount as Mr Senecal seems to think they should pay is quite unjust.

I have tried several times to put aside half a day when I could go into the matter with you, but I have really been too busy to do so. This will serve to introduce to you Mr Pickett who knows all about the matter, and I shall be glad if you will help to adjust it in some way with Mr Senecal so that the matter can be straightened out. What I want is to make the G.T.R. pay their fair proportion.

Yours truly,

CITE DE ST.-HENRI

Archive No 7965

A. A. Ayer
re propriété Moseley
16/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

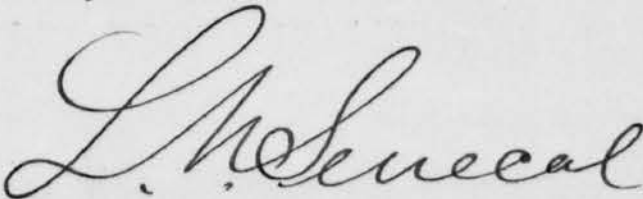
Province de Québec)
Cité de saint Henri)

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et
a tous qu'il appartiendra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la liste des Elec-
teurs Parlementaires de la Cité de Saint Henri a été préparée
suivant la loi et qu'un double en est déposé aujourd'hui ce
dix-septième jour du mois de Mars Mil Huit Cent Quatre Vingt-
Dix-Neuf au Bureau du soussigné a la disposition et pour l'in-
formation de toute personnes intéressées.

Donné à Saint Henri sous mon seing et la sceau de la
Corporation ce Dix-Septième jour de Mars 1899.

Bureau du Conseil
No.5 Place Saint Henri.



Greffier et Trésorier

Province of Quebec)
City of Saint Henri)

To the Inhabitants of the City of Saint-
Henri and to all whom it may concern.

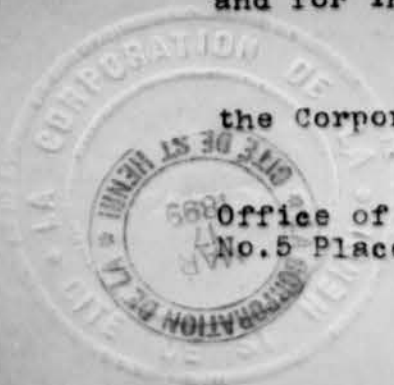
PUBLIC NOTICE is hereby given that the list of Parliamentary
Electors of the City of Saint Henri has been prepared according
to Law and that a duplicate of such list is deposited this day
the seventeenth day of March One thousand eight hundred and
ninety nine in the office of the undersigned at the disposal
and for information of all persons interested.

Given at Saint Henri under my hand and the Seal of
the Corporation this Seventeenth day of March 1899

Office of the Council
No.5 Place Saint Henri.



City Clerk.



P23/E2,166

Province de Québec)
Cité de Saint Henri)

Je soussigné *Adolphe Senechal* de la
Cité de Saint Henri et résidant dans

la dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *Dix Septieme* jour de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix *neuf*, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées de l'avis public ci-annexe (*Re-Depot Listes Parlementaires*) comme suit:-
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Saint Henri, sise et située en la dite Cité de Saint Henri coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une copie dûment certifiée dans les ~~langues~~ six langues Française et anglaise à la porte de l'hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise et située en la dite Cité de Saint Henri à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint Jacques, appelé *Place* Saint Henri et une autre copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste. Elisabeth sise et située en la Paroisse de Ste. Elisabeth dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix le Dimanche le *Dix-Neuvieme* jour de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix neuf à l'issue du service divin du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public qui suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public a été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport ce *Vingtieme* jour de *Mars* 1899

Adolphe Senechal
Constable Spécial

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7966

*Avis & Retour
re depot des Listes
Parlementaires
17/3/99*



P23/E2,166

17 Mars 1899

Province de Québec

Cité de S. Heurs

A une session du Comité
Général ou Conseil de la Cité de
Sain Heurs tenue à Sain Heurs
au lieu habituel des sessions du dit
Comité Vendredi des septième jour
de Mars Mil huit cent quatre vingt
neuf conformément à la loi à
laquelle session sont présents Son
Honneur le Maire, Eug Guay et
les Echevins, M^r Leclair, Honneur
J^s Serocat et M^r Villeneuve, formant
un quorum sous la présidence de
M^r Le Maire.

Des a donné et statué par
résolution du Conseil comme suit :
M^r Leclair est présent au Comité
Proposé par M^r J^s Serocat secondé
par M^r Leclair que règlement
soit soumis au vote des contribuables
le dit règlement accordant un prêt de
\$200000 à la Montreal Iron Supply
Co. moyennant le paiement de leur
manufacture à Sain Heurs le dit prêt
remboursable \$1500 par année
pendant 30 ans sans intérêt et
en exemption de taxe par privilège et
spéciale pour 10 ans sera accordé la taxe
des écuries et des égouts exceptés en cas
de cas de guerre la The Montreal Iron
Supply Co s'engage à employer 60 man
hans

pendant deux mois de 26 jours par
 année et payés en valeurs annuelles de
 au moins \$7000⁰⁰ La dite Montreal
 Ticket Supply Co. sera tenue pour
 hypothèque sur sa propriété qui sera
 curius le dit montant de prêt et
 toute autre condition a être annexée
 au long des règlements. La Montreal
 Ticket Supply Co. devra déposer au montant
 de \$7000 en garantie des frais occasionnés
 pour la préparation du règlement et sa
 rotation par les contractants.

Pour la motion - Jos Senechal, M. L. Lecuyer.
 Contre la motion - Dominus Gagne, J. G. Gagnier.
 Sur le partage égal des voix M. L. Lecuyer
 donne son vote prépondérant et sa
 motion pour la motion -

Motion adoptée

M. Cook est présent au Comité
 Il est nommé comme délégué envoyé
 a l'établissement de M. M. Cook a Montreal
 Mardi le 21 courant a 130 heures
 Absence est levée

J. Senechal

J. G. Gagnier
 Président



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7967

Comité General

"Montreal Toilet Sy. Co"

"Look & Bros"

17/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166



Québec, 17 mars, 1899.

E. Guay, Ecr.,
Maire de St-Henri,
Comté de Hochelaga.

Mon cher monsieur,

J'ai reçu, hier, une lettre de Messieurs Primeau & Coderre, avocats, de Montréal, me demandant, en votre nom, une copie exacte du Bill tel que sanctionné, modifiant la charte de la Cité de St-Henri. Ces messieurs me disent dans leur lettre que le conseil de ville de St-Henri "a absolument besoin de connaître le texte de ce bill". Je m'empresse donc de vous adresser une copie du bill, vu que les statuts de la dernière session ne seront point publiés avant le 10 mai prochain.

Je vous prie de remarquer que ce bill No. 36 a été amendé par le Conseil législatif, et sanctionné avec ces amendements approuvés par notre Chambre. Les bills amendés par le Conseil législatif ne sont pas réimprimés avant la sanction; les amendements sont écrits à la main sur la copie du bill soumis à la sanction. J'ai donc été obligé, pour vous adresser ce bill, d'en faire faire une copie corrigée, et d'en faire constater l'exactitude. Dans les circonstances, j'ai cru que je pouvais compter sur la libéralité de votre conseil de ville, pour dire au jeune homme qui a corrigé et préparé cette copie, que j'espérais que vous lui paieriez avec plaisir, pour ce travail, la modique somme de \$1.- Je me chargerai de lui remettre cette piastre si, comme je n'en doute pas, vous avez la bonté de me l'adresser pour lui.

Veillez agréer mes meilleures amitiés, et me croire,
Votre bien dévoué,

L. G. Desjardins

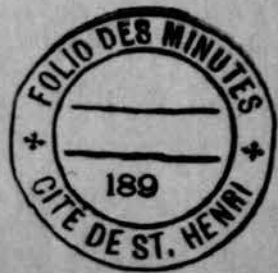


CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7968

L. G. Desjardins
re. Bill. St. Henri.

17/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

St-Henri, le 20 mars 1899.

A Messieurs les Membres du
Conseil municipal de la ville
de St-Henri.



Messieurs,

Au nom de la Conférence
de St-Vincent de Paul, et des
nombreuses familles secourues
par cette utile institution,
nous sommes heureux de pouvoir
vous remercier du don généreux
que vous avez daigné nous accorder.
Veuillez agréer, Messieurs, l'expression
de notre vive reconnaissance.

Le Secrétaire,

A. Dubois

Le Président,

St-Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7969

Ass. St. Vincent de Paul,
remercie le Conseil,
20/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

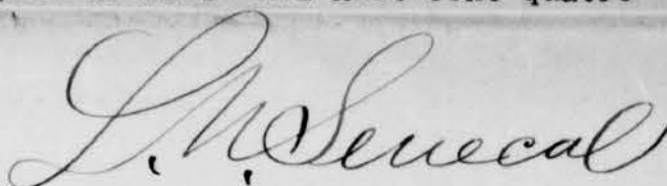
Province de Québec)
Cité de saint Henri)

Aux Habitants de la Cité de Saint-
Henri et a tous ceux qu'il appartien-
dra.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le ROLE de per-
ception pour l'année courante (1899) pour la collection des
taxes cotisations générales et spéciales faites sous le Règle-
ment No.103 Cent trois passé par le Conseil de la dite Cité,
le Huit Mars courant 1899 est déposé au Bureau du dit Conseil
et toutes les personnes (réelles ou fictives) sujettes au paie-
ment des dites cotisations y mentionnées sont requises d'en
payer le montant au dit Bureau dans les vingt jours qui sui-
vront la publication du présent avis.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-
poration ce vingt unième jour de Mars Mil huit cent quatre
vingt dix-neuf.

Bureau du conseil
Hotel-de-Ville
No.5 Place Saint Henri.



Greffier et trésorier



Province of Quebec)
City of Saint Henri)

To the Inhabitants of the City of
Saint Henri and to all whom it may
concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the collection Role
for the current year (1899) for the collection of assessments
general and special under authority of By-Law No. Hundred and
three (103) passed by the said Council on the eighth day of
the month of March One ~~thousand~~ eight hundred and ninety nine
(1899) is now completed and deposited at the Office of the
undersigned, and all persons (real or fictitious) whose name
appears as liable for the payment of said assessment are here-
by required to pay the amount thereof to the said office of
the Council at the undersigned within twenty days following
the publication of the present notice.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the
Corporation this twenty first day of March One thousand eight
hundred and ninety nine.

Office of the Council
City Hall No.5 Place saint Henri.



Clerk & Treasurer



Province de Québec)
Cité de Saint Henri)

Je soussigné *Adolphe Senechal* de la

Cité de Saint Henri et résidant dans

la dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *Vingt unième* jour de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix huit j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées de l'avis public ci-an-nexe (*Re- Depot-Acte Reception Gen. Sp. (1899)*) comme suit:-
Une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Saint Henri, sise et située en la dite Cité de Saint Henri coin des rues Saint Pierre et Saint Jacques, une copie dûment certifiée dans les ~~langues~~ six langues Française et anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise et située en la dite Cité de Saint Henri à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint Jacques, appelé **Place** Saint Henri et une autre copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de Ste. Elisabeth sise et située en la Paroisse de Ste. Elisabeth dans la dite Cité de Saint Henri, étant les lieux ordinaires des affiches, et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix le Dimanche le *Vingt deuxième* jour de *Mars* Mil huit cent quatre vingt dix neuf à l'issue du service divin du matin étant le Dimanche que j'ai lu le dit avis public qui suivait et le premier Dimanche après que le dit avis public a été rendu public.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport ce *Vingt septième* jour de *Mars* 1899

Adolphe Senechal

Constable Spécial

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7970

Avis & ^{retour} depot
du rôle de percep-
tion 1899

21/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

Mes Lrs. Maire
et Mrs les Echevins

Messieurs

J'ai l'honneur par les presentes
de vous soumettre respectueusement
mon Application pour la position
de Constable

J'offre a l'appui de ma
Demande tous les qualites
requises que doit avoir un
Constable

Esperant Messieurs que vous
prendrez ma demande en
consideration

J'ai l'honneur d'être votre tres
Assesible Serviteur
Adelard Larté

P23/E2,166



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7971

A delard Lortie
demande une posi-
tion comme consta-
ble

22/3/99



P23/E2,166

CITE DE ST. HENRI.

A EUGENE GUAY *Maire et* *M M* Joseph
 Senecal, Nap. Lavoie, Wilbrod Labrèche, Néré Leclair
 W. Robidoux, Aimé Taillefer, Jos. Villeneuve et Domina
 Gagné

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
 L.N. Senecal
Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de
la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le Vingt-septième
jour du mois de Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf
à 8 heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1^o. Avis de motion re Règlement d'emprunt de \$126000.00

Donne à St. Henri, sous mon seing, ce Vingt-troisième
 jour d^e Mars 189⁹

L.N. Senecal
 Greffier et Trésorier.

P23/E2,166

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Je soussigné Adolphe Senecal, constable spécial de la Cité de Saint Henri et résidant dans la dite Cité, fais rapport sous mon serment d'office que le Vingt troisième jour de Mars 1899 j'ai signifié a chacun du Maire et des Echevins mentionnés dans le présent avis, un double d'icelui en portant et laissant le dit double a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif.

Adolphe Senecal

(entre 5 et 6 Heures P.M.)

Constable special

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7972

Avis & Retour
Assemblée Specia-
le - 23/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

CABLE ADDRESS:
"BICKERDIKE," MONTREAL.



Robert Bickerdike,

Live Stock, Shipping and Insurance.

OCEAN SPACE SECURED.

OFFICE:

Board of Trade Building,

Montreal, March 25th 1899. 189

Mayor & Aldermen Town of St. Henry,

St. Henry, Que.

Gentlemen:-

On my return from Quebec I found your invitation to name by arbitrator with a view of arbitrating on the amount of damage my property on Notre Dame Street has suffered through changing the height of the Grand Trunk Railway bridge, and the change in level of Notre Dame Street, and in reply would say that I have named Mr. Joseph Jacob as my arbitrator.

Kindly let me know the name of the party selected by your Council, and oblige

Yours respectfully,



Robert Bickerdike

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7973

Robt. Bickerdike

re dommages

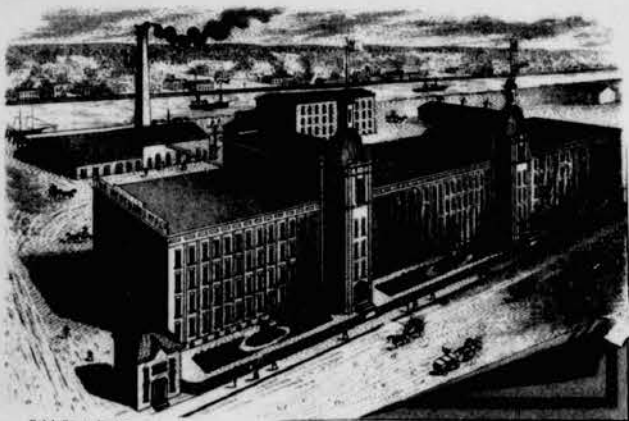
25/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

A. AYER, PRESIDENT.
W. G. CHENEY, SECY. TREAS.
H. LAWTON, SUPT.



Ralph Smith & Co. Toronto

SELLING AGENTS.
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Manufacturing
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LINEN, CHEESEBANDAGE & C.

Montreal, March 29th, '98 189

To the
Mayor and Council,
City of St Henry, Q

Gentlemen,-

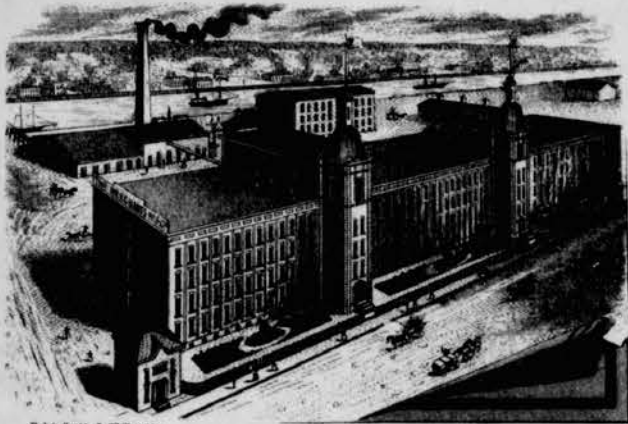
On considering the question of the By-law making over to our Company St Zoe lane, our Directors came to the conclusion that owing to the legal difficulties we could not undertake the risk involved, and have therefore decided to build the Mill on our own property. We may say, however, it would be much more favorable to us if we owned a piece of ground where St Zoe lane now is, as it is better in all cases for a Mill to stand well within its own line.

We beg to suggest that you obtain authority from the Quebec Legislature at its coming session to close streets and to open others, also to give land in place of money as a bonus to manufacturing concerns.

We beg to thank you for all the courtesies shown and your willingness to do all in your power for our Company., we may in some other way ask you to help us in the future.

P23/E2,166

A.A. AYER, PRESIDENT.
W.G. CHENEY, SECY. TREAS.
H. LAWTON, SUPT.



Wells, Smith & Co. Toronto.

SELLING AGENTS:
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Manufacturing
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.
Montreal 189

It will be necessary to bring a large number of families into St Henry during the summer, and especially after the 1st September, it might therefore be to the interest of the town to send some special agent to points in the States where the Mills are not running, and also to send letters to the various districts throughout the country. It might also be well for various land owners throughout St Henry to put up buildings during the summer preparatory to renting them to the new help that will necessarily ^{come} go into your City.

Yours truly,

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7974

Merchants Cotton Coy.
(A. A. Ayer)

re. Rue Ste. Joé.
29/3/98



P23/E2,166

P23/E2,166

Montreal Mch 29-99

L. N. Demerol Esq

Secy Treas City St Henri

Dear Sir,

Yours duty to hand will you please lay before the Council the following proposition which we as an account of our very disappointed in collecting moneys due us in New York. We will pay City St Henri five hundred dollars April 16th and five hundred the sixteenth of each month till the whole amount of two thousand dollars is paid with interest. The above will be greatly appreciated by us. Yours very Respt

Edw Mosely
For Mosely & Co



P23/E2,166

St-Henri Montreal March 24-99

L. A. Deveau Esq
Sec Press St-Henri
Dear Sir,

Your duty to hand I have made application for the amount due Corporation and will let you know in a few days the date I will pay amount. Thank you for delay. Sincerely

E. F. Mosley
For Mosley Shoe Lea Co

Recu par message
samedi soir @ 8:30
en réponse au téléphone
la semaine par la loi

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7975

The Moseley Shoe L. Coy.
re-averages -
29/3/99



P23/E2,166

P23/E2,166

Dans l'affaire de

Joseph Jaubert

St-Henri

Une assemblée des créanciers
du sus-nommé sera tenue à notre
bureau, No. 97, rue Saint-Jacques,
Montréal, Jeudi le 30^e jour
de mars 1899, à 11 heures.

Vos dévoués,

Kent & Turcotte,

Comptables.

But de l'assemblée

Soumettre un état des affaires.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7976

*Kent + Turcotte
re Jos. Jacob.
30/3/99*



P23/E2,166

Depenses Generales au 31 Mars 1899

Appropriations

Cours des Recorders	296 01	1150
Hôtel de Ville	367 11	2000
Santé Publique	491 79	3158
Salaires de la Brigade	2501 50	10762
Entretien du balais #1	310 75	300
2 ^e dont 830 \$ pour le C ^{te} Construction	2434 43	200
Journal	273 98	700
Telegraphie d'Alcume	16 80	250
Habilliments	371 50	900
Égouts Eau & Eau + Fosses	342	200
Parc	640	700
Bottoin	25	2000
Rues	4534 53	6670
Fonds de secours aux Pauvres	291 03	300
Délegations	1393 50	200
Éclairage	3000	10000
Entretien des bornes	63 15	1300
Améliorations Publiques	2845 80	
Frais de gare	627 81	1200
Contingents	731 80	1600
Entretien de la Neige	2009 80	2000
Intérêts	401 36	50450
Bureau du Conseil	914 50	3620
Logements	8 70	1500
Appropriations Spéciales	1602 76	
Onesid	1 85 80	
Papeterie	427 46	400
Billets	792 27	
Ardelettes 1898	225	
Voyages	1220	
Remboursement Recettes	400	
	27565 96	



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7977

Etat des Depenses
31/3/99



P23/E2,166

L'original de ce règlement a été donné à M. le
Maire Guay qui l'a remis aux autorités de la
Banque Jacques Cartier qui disent l'avoir perdu.
Voici la lettre de M. Beuveur le Gerant
L. M.

P23/E2,166

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Extrait de la Charte de la Cité de Saint Henri

La Cité de Saint Henri est, par les présentes, autorisée à effectuer un emprunt n'excédant pas la somme de \$126000.00 aux fins de faire face aux obligations et engagements actuels qui suivent:

(1) A indemnités dues à certains propriétaires, expropriés en 1897, suivant la loi et les règlements de la Cité et sur lesquels la Cité paie un intérêt moyen de cinq pour cent par ~~an~~xxxxx an \$54,000.00.

(2) A billets dus à l'Union St. Joseph et à la Banque Jacques-Cartier, de Saint Henri, le produit de ces billets ayant servi surtout à défrayer le coût d'expropriations auxquelles la Cité était tenue en 1896, à rencontrer certaines dépenses imprévues et extraordinaires, sur lesquelles la Cité paie un intérêt de six pour cent par an. \$72,000.00

Les emprunts autorisés par le présent acte ne devront être effectués qu'au moyen de bons ou débentures dont l'échéance ne devra pas dépasser 50 années de la date de l'émission, après qu'il aura été résolu par un ou des règlements du Conseil, passé en vertu du titre onze de la Charte, pourvu que ces règlements ~~xxx~~ soient votés par la majorité des propriétaires, en nombre et en valeur des électeurs votants.

Certifié vrai extrait

Une Copie

(Signé)

L. M. Senechal

L. M. Senechal

Greffier et Trésorier

Laffie & Co.

L. M. Senechal

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la
Cité de Saint-Henri, en l'année de la Cité de Saint-Henri, le dit Conseil,
Séance du 27 Mars 1899
Monsieur l'Échevin Néré Leclair donne avis de motion qu'il
proposera à la prochaine assemblée qu'un Règlement ordonnant
un emprunt de Cent vingt six mille Dollars soit adopté par le
Conseil conformément au titre Onze de la Charte de Saint-Henri.

Séance du 29 Mars 1899

La première lecture est faite du Règlement (No. 104) No. Cent
Quatre, ordonnant un emprunt de Cent Vingt Six Mille Dollars
(\$126000.00).

Séance du 30 Mars 1899

La deuxième lecture est faite du Règlement No. Cent Quatre
(104), ordonnant un emprunt de Cent Vingt Six Mille Dollars
(\$126000.00).

Le Règlement No. 104 est adopté à l'unanimité et les Electeurs
Municipaux propriétaires sont convoqués en assemblée publique
le mardi le Quatrième jour de Avril prochain pour prendre en con-
sideration le Règlement No. 104 et requérir s'il y a lieu la te-
nue d'un Poll pour constater l'approbation ou la désapprobation
du dit Règlement, la dite assemblée sera ouverte à dix heures
de l'avant-midi pour être close à onze heures A.M. du même jour

Certifié vrai extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de Saint-Henri.

True Copy (Signé) L. M. Senechal
L. M. Senechal
Greffier et Trésorier

Province de Québec
Cité de Saint Henri

A une séance du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri, au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Jaudi le trentième jour de mars, Mil huit cent quatre vingt dix neuf, conformément à la loi et a un ajournement a laquelle sessions sont présents Son Honneur le Maire Mr. Eugène Guay et Messieurs les Echevins: Napoleon Lavoie, Joseph Senecal, Néré Leclair, , Wilfrid Robidoux, , Jos. Villeneuve et Domina Gagné formant un quorum sous la présidence de Monsieur la Maire.

Il est ordonné et statué par le Règlement No 104 Cent quatre ce qui suit:-

R È G L E M E N T N O . 1 0 4

ATTENDU que la Cité de Saint Henri est actuellement endettée d'une somme de Cent Vingt Six Mille Dollars (\$126000.00) sur laquelle elle paie des intérêts variant de cinq à six pour cent (5 - 6%) comme le montre l'état détaillé ci-annexé.

ATTENDU que la Législature de la Province de Québec a accordé à la Cité de Saint Henri par l'article 12 des amendements à la Charte de la dite Cité le droit d'emprunter la susdite somme de Cent Vingt Six Mille Dollars (\$126000.00) pour être employée au remboursement des emprunts temporaires et au paiement des obligations par contrats d'expropriations etc.

X ATTENDU que par l'émission de Bons ou Debentures la dite Cité peut emprunter à un taux n'excédant pas Quatre pour cent (4%) par an ce qui lui permettra de consolider sa dette flottante et faire ainsi une grande économie sur les intérêts.

ATTENDU que la Cité de Saint Henri ne peut se procurer cette somme qu'en contractant un emprunt de ce même montant de Cent Vingt Six Mille Dollars (\$126000.00).

Le Conseil de la dite Cité est autorisé a emprunter la susdite somme de Cent Vingt Six Mille Dollars (\$126000.00) pour et au nom de la Cité de Saint Henri.

Et pour effectuer le dit emprunt il est autorisé à émettre des débentures pour ce même montant lesquelles débentures porteront intérêt au taux de pas plus de quatre pour cent (4%) au pair par an et dont le capital ne sera remboursable que cinquante ans (50) après la date de l'émission.

Les Débentures seront émises en la manière ordinaire prescrite par la loi, signées par le Maire et le Greffier Trésorier de la Cité et payable au Bureau de la Banque Jacques-Cartier à Montreal, elles seront chacune pour la somme de Mille Dollars et à chacune d'elles seront attachés des coupons pour l'intérêt semi-annuel à accroître sur cette débentures pendant cinquante ans à raison de pas plus de quatre pour cent par an au pair (4%) payable au Bureau de la Banque Jacques-Cartier les premiers de Mai et de Novembre de chaque année.

Pour pourvoir au rachat des dites débentures, un fonds d'amortissement de un par cent (1%) par année est actuellement établi par ce Conseil et pour former ce fonds d'amortissement pourvoir à son paiement ainsi qu'au paiement des intérêts il est ordonné qu'une taxe spéciale annuelle de Six Mille Trois Cents Dollars (6300.00) soit répartie sur tous les biens fonds imposables suivant le Role d'évaluation en force chaque année dans la Cité de Saint Henri et soit prélevée comme toute taxe ordinaire jusqu'au rachat complet en capital et intérêts des dites débentures.

Le présent Règlement sera publié en la manière ordinaire et soumis à l'approbation des Electeurs de la Cité de Saint Henri habiles à voter pour l'approbation ou la désapprobation d'un règlement ordonnant un emprunt conformément à l'article 12 des amendements à la Charte de la dite Cité.

E T A T D E L A D E T T E

1o A indemnités dues à certains propriétaires expropriés en 1897 suivant la loi et les Règlements de la Cité sur lesquelles la Cité paie un intérêt moyen de Cinq pour cent (5%) savoir: Cinquante Quatre Mille Dollars (\$54000.00).

20 A Billets dus à l'Union St. Joseph et à la Banque Jacques-Cartier de Saint Henri, le produit de ces Billets ayant servi surtout à défrayer le coût d'expropriations auxquelles la Cité était tenue en 1896, à rencontrer certaines dépenses imprévues et extraordinaires sur lesquelles la Cité paie un intérêt de Six pour cent (6%) par an savoir: Soixante et Douze Mille Dollars (\$72000.00) en tout Cent Vingt Six Mille Dollars (\$126000)

True Copy (signed) Eug. Guay
 L. M. Senecal (signed) Maire
 L. M. Senecal Greffier et Trésorier

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est une vraie copie du Règlement numéro Cent Quatre (104) de la Cité de Saint Henri tel que passé par le Conseil de la Cité à sa session du dit Trentième jour du mois de Mars Mil huit cent quatre vingt dix neuf.

Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Corporation ce Premier Avril Mil huit cent quatre vingt dix neuf.

True Copy (signed) L. M. Senecal
 L. M. Senecal Greffier et Trésorier

True Copy
 L. M. Senecal

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Aux habitants de la Cité de Saint Henri et à tous ceux qu'il
sidant en la dite Cité appartiendra
Avis public est par le présent donné qu'à une session gé-
nérale du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue au lieu or-
dinaire des sessions du dit Conseil, Jeudi la Trentième jour de
Mars Mil huit cent quatre vingt dix neuf (1899), un Règlement
sous le numéro Cent Quatre a été passé et adopté conformément
à la loi, autorisant le Conseil de la Cité de Saint Henri, à é-
mettre des bons ou débentures au montant de Cent Vingt Six
Mille Dollars (\$126000.00), pour consolider sa dette flottante
faire face aux engagements pris avec les propriétaires expro-
priés; le tout tel qu'il appert plus amplement au dit Règlement
numéro Cent Quatre (104) dont copie dûment certifiée est an-
nexée aux présentes.
Il peut être pris communication du dit Règlement No. 104
au Bureau du dit Conseil, les jours de bureau entre neuf heures
de l'avant-midi et quatre heures de l'après-midi.
Donné à Saint Henri sous mon seing et le sceau de la Cor-
poration ce Premier jour d'Avril Mil huit cent quatre vingt
dix neuf.

(Signé)

L. M. Senecal

Bureau du Conseil
No. 5, Place Saint Henri.
Saint Henri.

Greffier et Trésorier

Chaque Copie

L. M. Senecal

L. M. Senecal

Constable Postal

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Je soussigné Adolphe Senecal de la Cité de Saint Henri et résidant en la dite Cité de Saint Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *premier* jour de *Auil* Mil huit cent quatre vingt dix-neuf, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées du Règlement Numéro *Cent quatre (104)* et l'avis public du dit Règlement ci-annexé comme suit: Une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de Saint Henri sise et située en la dite Cité de Saint Henri coin des rues St. Pierre et St. Jacques, une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint Henri sise et situé dans la dite Cité de Saint Henri à l'intersection des rues Notre Dame et St. Jacques appelée Place Saint Henri et une autre copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique, apostolique et romaine de Ste. Elisabeth sise et située dans la paroisse de Ste Elisabeth dans la dite Cité de Saint Henri étant les lieux ordinaire des affiches et je certifie de plus avoir lu le dit Règlement et avis public dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix le dimanche le *deuxième* jour de *Auil* Mil huit cent quatre vingt dix-neuf à l'issue du service divin du matin étant le dimanche que j'ai lu le dit Règlement et avis public qui suivait et le premier dimanche après que le dit Règlement et avis public ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit ce *quatrième* jour de *Auil* 1899.

Une copie (Signe) Adol. Senecal
L. A. Senecal

Constable Spécial

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Aux habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux qu'il
Appartiendra

Avis public est par le présent donné qu'il sera tenue le
~~quatorzième~~ jour du mois d'Avril Mil huit cent quatre vingt dix-
neuf à dix heures du matin a la salle de l'Hotel-de-Ville lieu
ordinaire des sessions du Conseil de la Cité de Saint Henri, une
assemblée générale de tous les Electeurs municipaux propriétai-
res de la dite Cité pour prendre en considération le dit Règle-
ment No.104 autorisant le Conseil de la Cité a émettre des bons
ou débetures au montant de Cent Vingt Six Mille Dollars pour
rembourser aux prêteurs, faire face aux engagements pris avec
les propriétaires expropriés etc.

Afin de requérir s'il y a lieu la tenue d'un poll pour
constater l'approbation ou la désapprobation du dit Règlement
No.104 lequel poll sera tenu a tel jour qui sera fixe dans
les huit jours suivant le dit ~~quatorzième~~ jour d'Avril Mil huit
cent quatre vingt dix neuf.

Donné à Saint Henri sous nos seings et le sceau de la
Corporation ce Premier jour d'Avril Mil huit cent quatre vingt
dix neuf.

Thaie Copie (Signé) Eug. Guay

Maire

L. M. Senecal

(Signé) L. M. Senecal

Greffier et Trésorier

Thaie Copie

L. M. Senecal

Greffier et Trésorier

Province de Québec
Cité de Saint-Henri

Je soussigné Adolphe Senecal de la Cité de Saint-Henri et résidant en la dite Cité de Saint-Henri, certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *premier* jour de *Avril* mil huit cent quatre vingt dix-neuf, j'ai affiché trois vraies copies dûment certifiées ~~de l'avis public~~ *de l'avis public* ci-après annexé comme suit: Une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de Saint-Henri sise et située en la dite Cité de Saint-Henri coin des rues St. Pierre et St. Jacques, une vraie copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de la Cité de Saint-Henri sise et située dans la dite Cité de Saint-Henri à l'intersection des rues Notre-Dame et St. Jacques appelée Place Saint-Henri et une autre copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise à la porte de l'Eglise catholique, apostolique et romaine de Ste. Elisabeth sise et située dans la paroisse de Ste. Elisabeth dans la dite Cité de Saint-Henri étant les lieux ordinaires des affiches et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise à haute et intelligible voix le dimanche le *deuxième* jour de *Avril* mil huit cent quatre vingt dix-neuf à l'issue du service divin du matin étant le dimanche que j'ai lu le dit avis public qui suivait et le premier et second après que le dit avis public ont été rendus publics.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valloir en ce qui concerne le droit de *quatrième* jour de *Avril* mil huit cent quatre vingt dix-neuf.

(neuf mots rayés) *(signé) Adolphe Senecal*
Chou Copie
J. M. Senecal
Geffer J. J. Constable Special

Province de Québec
Cité de Saint Henri

Aux Habitants de la Cité de Saint Henri et à tous ceux qu'il
concernera.

LOUIS SENECALE Greffier et Trésorier de la dite Cité.
AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à une session gé-
nérale du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue à Saint Henri
au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, Jeudi le trentième
jour de Mars Mil huit cent quatre vingt dix-neuf, le Règle-
ment N^o. 104 a été passé et adopté conformément à la loi autori-
sant la Cité de Saint Henri à émettre des bons ou débetures
pour un montant de Cent Vingt Six Mille Dollars aux fins de
consolider sa dette flottante, rembourser aux prêteurs, faire
face aux engagements pris avec les propriétaires expropriés.
Le tout tel qu'il appert plus amplement au dit Règlement N^o. 104
dont il peut être pris connaissance au bureau du Conseil pendant
les heures de bureau de neuf heures du matin à quatre
heures de l'après-midi.

AVIS PUBLIC est de plus donné que le dit Règlement a été
dûment approuvé par la majorité en nombre et en valeur immobi-
lière des électeurs municipaux propriétaires le sixième et sept-
ième jour d'Avril Mil huit cent quatre vingt dix-neuf.

Donné à Saint Henri en la dite Cité de Saint Henri sous
nos seings et le sceau de la Corporation ce huitième jour de
Avril Mil huit cent quatre vingt dix-neuf.

Thane Copie (signé) Eug Guery

Maire

L. N. Senecal

(signé) L. N. Senecal

Greffier et Trésorier

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

Nous, EUGENE GUAY Maire de la Cité de Saint Henri et
LOUIS NAPOLEON SENECALE Greffier et Trésorier de la dite Cité,
certifions par les présentes et faisons rapport sous notre ser-
ment d'office.

Que le Règlement No. 104 de la Cité de Saint Henri a été
approuvé conformément à la loi par la majorité en nombre et en
valeur immobilière des électeurs municipaux propriétaires, le
sixième et septième jour d'Avril Mil huit cent quatre vingt
dix-neuf.

En foi de quoi nous avons apposé nos seings en la Cité de
Saint Henri, ce huitième jour d'Avril mil huit cent quatre vingt
dix-neuf.

True copie (signé) Eug. Guay

Maire

True copie (signé) L. Senecal

Greffier et Trésorier

L. Senecal
Greffier

Province de Québec
Cité de Saint Henri

At a general session of the Council of the City of Saint
Henri, Adolphe Senecal de la Cité de Saint Henri et
résidant en la dite Cité de Saint Henri certifié par les pré-
sentes et fait rapport sous son serment d'office que le huitième
jour d'Avril mil huit cent quatre vingt dix-neuf, j'ai affi-
ché deux vraies copies de l'avis ci-annexé dans les langues
française et anglaise à la porte de l'Eglise Catholique, Apos-
tolique et Romaine de Saint Henri, sise et située en la Cité de
Saint Henri à l'enseigne de la rue St. Jacques appelée Place
Saint Henri et une autre copie dûment certifiée comme susdit à
la porte de l'Hotel-de-Ville de la dite Cité située en la dite
Cité sur la Place Saint Henri.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour
servir et valoir ce que de droit ce dixième jour d'Avril mil
huit cent quatre vingt dix-neuf.

(signé) Adol Senecal
Chaque copie
L. M. Senecal Constable Spécial.
Guffin & Co

By the Council of the City of Saint Henri, the sum of one hundred and twenty six thousand dollars (\$120,000.00) to be raised by the issue of bonds or debentures of the said City at a rate not exceeding four per cent (4%) per year, which would enable the City to consolidate its floating debt and make a great saving in interest. The Council of the said City of Saint Henri is authorized to borrow the aforesaid sum of one hundred and twenty six thousand dollars (\$120,000.00).

Province of Quebec and in the name of of the said City of
 City of Saint Henri

At a general session of the Council of the City of Saint
 Henri, held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of
 said Council, Thursday the thirtieth day of March one thousand
 eight hundred and ninety nine in conformity with the law and a
 resolution of adjournment of the twenty ninth of March inst, at
 which session are present His Worship the Mayor Eugene Guay &
 Gentlemen Aldermen: Wilfrid Robidoux, Néré Leclair, Nap. Lavoie,
 Domina Sagné, Jos. Senecal and Jos. Villeneuve forming a quorum
 under the presidency of His Worship the Mayor:-

It is ordained and enacted by By-Law number One hundred &
 four (104) of By-Laws of the City of Saint Henri as follows:-

BY-Law NO. 104

WHEREAS the City of Saint Henri is actually indebted of a
 sum of one hundred and twenty six thousand Dollars (\$126000.00)
 on which it pays interest from five to six per cent (5 to 6%)
 sinking fund of one per cent (1%) is actually established by
 as shown on attached statement.

WHEREAS the Legislature of the Province of Quebec has granted
 the City of Saint Henri by article twelve of the amendments to
 the charter of the said City, the right of borrowing the afore-
 said sum of one hundred and twenty six thousand Dollars (\$126
 000.00) to be employed to the reimbursement of temporary loans
 and to the payment of obligations by contracts of expropriation
 &

WHEREAS by the issue of Bonds or debentures the said City
 can borrow at a rate not exceeding four per cent (4%) at par
 per year, which would enable the City to consolidate its floa-
 ting dept and make a great saving on interests.

WHEREAS the City of Saint Henri cannot procure the amount ~~xxxx~~
 except by making a loan of the same sum of one hundred and
 twenty six thousand Dollars (\$126000.00).

The Council of the said City of Saint Henri is authorized to
 borrow the aforesaid sum of one hundred and twenty six thousand
 Dollars

Dollars (\$126000.00) for and in the name of of the said City of Saint Henri.

And in order to effect the said loan the said Council is authorized to issue Bonds or Debentures for that same amount which debentures shall bear interest at a rate not exceeding four per cent at par (4%) per year and principal of which shall not be reimbursable only fifty (50) years after date of the issue.

The debentures shall be issued in the ordinary manner as prescribed by law signed by the Mayor and the City Clerk and Treasurer of the said City and payable at the office of La Banque Jacques-Cartier of Montreal each debenture shall be of One thousand Dollars and shall bear attached coupons for the semi-annual interest to accrue on such debenture during fifty years at a rate of not more than four per cent at par per year (4%) payable at the office of La Banque Jacques-Cartier at Montreal the first day of May and November of each year.

In order to provide for the redemption of said debentures, a sinking fund of one per cent (1%) is actually established by the Council and from the said sinking fund, provide to its payment and interests it is ordained that a special ~~tax~~ annual tax of Six Thousand Three Hundred Dollars be levied on all the real estate taxable property according to the valuation role in force each year in the said City of Saint Henri and be collected as all ordinary tax up to the full payment in capital and interests of such debentures.

The present By-Law shall be published in the ordinary manner and shall be submitted to the approval of municipal electors having ^{right} to vote for the approval or disapproval of a By-Law ordering a loan in conformity with article twelve (12) of the amendements to the Charter of the City.

STATEMENT

To Indemnities due for expropriations in 1897 in conformity with the law and By-Laws of the City on which the City pay an interest of five per cent 5% Fifty Four Thousand Dollars.
(54000.00)

20 Notes due to L'Union St. Joseph and La Banque Jacques-Car-
 tier of Saint Henri, the product of these notes having ser-
 ved specially to the cost of expropriations to which the City
 was held in 1896, to the payment of extraordinary expenses and
 not provides for, on which the City pays six per cent interest
 (6%) Seventy two Thousand Dollars (\$72000.00).

(signed) E. Guay
 True Copy
L. N. Senecal
 Mayor
(signed) L. N. Senecal

I the undersigned certify that the above extract is a
 true copy of By-Law number One hundred and four (104) of By-
 Law of the City of Saint Henri same as passed by the Council
 of the said City on the Thirtieth day of March, One thousand
 eight hundred and ninety nine.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the Corpo-
 ration the First day of April One thousand eight hundred and
 ninety nine.

(signed) L. N. Senecal
 True Copy
L. N. Senecal
 Clerk & Treasurer

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a general meeting of the
Council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri, at the
ordinary place of meetings of said Council, Thursday the thirtieth
day of March One thousand eight hundred and ninety nine (1899)
a By-Law under number Hundred and Four (104) has been passed and
adopted in conformity with the law authorising the Council of
the City of Saint Henri to issue bonds or debentures to the a-
mount of One hundred and twenty six thousand Dollars (\$126000.)
to consolidate its floating dept, to meet the engagements taken
with the proprietors expropriated; all as more fully shown in
the said By-Law number Hundred and four (104) which a duly cer-
tified copy is annexed to the presents.

It can be taken communication of the said By-Law No. 104
at the office of the Council the office days between nine o'
clock in the morning and four o'clock in the afternoon.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the
Corporation this First day of April One thousand eight hundred
and ninety nine.

Signed *L. M. Senecal*

True Copy

L. M. Senecal Clerk & Treasurer
L. M. Senecal (signed)

CLERK & TREASURER

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern.

PUBLIC NOTICE is hereby given that there will be held on the
Fourth day of the month of April One thousand eight hundred
and ninety nine at ten O'clock in the forenoon at the City Hall
at the ordinary place of meetings of said Council of the City
of Saint Henri, a general meeting of all municipal electors who
are proprietors of the said City, to take in consideration the
By-Law number Hundred and four (104) authorising the Council
of the City of Saint Henri to issue bonds or debentures to the
amount of One hundred and twenty six thousand Dollars (\$126000)
to reimburse the lenders, to meet the engagements taken with the
proprietors expropriated, &c?

To request if necessary the holding of a poll to register
the approval or the disapproval of said By-Law No. 104 said poll
to be held within eight days after the said fourth day of April
1899.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the
Corporation this First day of April One thousand eight hundred
and ninety nine.

(Signed) Eug Guay

(Signed) Eug Guay
Mayor

True Copy

(Signed) L. M. Senecal

Clerk & Treasurer

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the Inhabitants of the City of Saint Henri and to all whom
it may concern. The said City, hereby
PUBLIC NOTICE is hereby given that at a general session
of the Council of the City of Saint Henri, held at the usual
place of meeting of the said Council on Thursday the thirty
day of March one thousand eight hundred and ninety nine By-Law
No. 104 was passed and adopted in conformity with the law autho-
rizing the issue by the City of Saint Henri of bonds or debent-
ures to an amount of One hundred and twenty six thousand Dol-
lars for the purpose of consolidating its floating debt, reim-
bursing those who have lent it money, meeting its engagements
towards proprietors expropriated, all as more fully shown in the
said By-Law, communication of which by-law may be had at the of-
fice of the City Council on business days between nine o'clock
in the morning and four o'clock in the afternoon.

True Copy (Signed) *Aug Guay*

L. M. Senecal PUBLIC NOTICE is further given that the said By-Law was
duly approved by the majority in number and real value of the
proprietors who are municipal electors on the sixth and seventh
days of April One thousand eight hundred and ninety nine.

Given at Saint Henri under my hand and the seal of the
Corporation this eight day of April One thousand eight hundred
and ninety nine.

(Signed) *Aug Guay*

True Copy

L. M. Senecal Mayor
L. M. Senecal

Clerk and Treasurer

Province of Quebec
City of Saint Henri

We, EUGENE GUAY, Mayor of the City of Saint Henri, and LOUIS
NAPOLEON SENECAI, Clerk and Treasurer of the said City, hereby
certify and make return under our respective oaths of office:-

That the fore going By-Law No. 104 of the City of Saint
Henri was approved in accordance with the law by the majority
in number and real value of the proprietors who are municipal
electors on the sixth and seventh days of April one thousand
~~xxx~~ eight hundred and ninety nine.

In witness whereof we have hereunto set our hands at the
City of Saint Henri this eight day of April eighteen hundred
and ninety nine.

True Copy (signed) Eug Guay

Mayor

L. Senecal

(signed) L. Senecal

Clerk and Treasurer

ENREGISTREMENT DE DEBENTURES (Forme J.Art.62I)

Cité de Saint Henri

Objet du Règlement	Montant à être emprunté	Nombre de Débentures	Montant	Echéance	Valeur immobilière et mobilière de la Cité	Évaluation	Montant requis annuellement pour liquider	Remarques
Pour consolider la dette flottante	\$125,000.00	126	\$1000.00	50 Ans	\$210,000.00	\$7311023.00	\$6300.00	

Donné a saint Henri ce Quatorzième jour de Avril Mil huit cent quatre
vingt dix neuf

True Copie

(Signe) L. M. Senecal

Greffier Trésorier

*L. M. Senecal
Greffier & Tres.*

P23/E2,166

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7977^A

Règlement
No. 104

re emprunt de
\$ 126000⁰⁰

L.M.S.



Copie

P23/E2,166

1711A